

AR PREFECTURE

017-200041523-20200430-DEC215_2020-AU
Reçu le 30/04/2020

H A U T E



Vitrezay

Décision n° 215 / 2020
AB

**SAINTONGE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 28 du 17 avril 2014 et n°26 du 12 avril 2018 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 26 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra).

Le Président de la Communauté des Communes de Haute Saintonge décide de signer une convention relative au dépôt vente géré par la Communauté de Communes de la Haute Saintonge pour le site Vitrezay, pour le compte des producteurs avec :

1. **LULU BALADINE** et d'encaisser le chèque de 22,30 €
2. **SAS DONI D** et d'encaisser le chèque de 54,00 €
3. **LHERITEAU MELANIE** et d'encaisser le chèque de 22,30 €
4. **SARL DOMAINE CASTEL** et d'encaisser le chèque de 54,00 €

Fait à Jonzac,

Le **23 AVR. 2020**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex